

COMMUNE  
de  
LES PORTES-EN-RE  
(CHARENTE-MARITIME)  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2019

\*\*\*\*\*

L'an Deux Mille Dix-Neuf le 20 juin à 19 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel AUCLAIR, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :... 13**

**Nombre de Présents :.....10**

**Nombre de Votants :.....12**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2019

**PRESENTS** : Mrs. Michel OGER, Alain BRIAND, Mmes Valérie CHARPENTIER, Elisabeth REGRENY, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Annie DENIEL, Denise MARTIN, M. Youri MOSIO, Mme Colette NICOLAS.

**ABSENTS / EXCUSES** : M. Michel AUCLAIR, excusé. Mme Elisabeth BIDARD et Xavier de BOISSARD qui ont respectivement donné procuration à M. Michel OGER et M. Alain BRIAND.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marie-Françoise PENAUD.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur Michel OGER ouvre la séance en présentant les excuses de Monsieur le Maire qui est absent pour raisons familiales.

\*\*\*\*\*

### *Informations*

Une discussion générale s'engage sur le problème persistant des réseaux de télécommunication.

Monsieur Michel OGER donne lecture du courrier de réclamation que Monsieur le Maire a adressé à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

Monsieur Youri MOSIO signale que les problèmes sont apparus depuis le commencement des travaux pour le déploiement de la fibre optique.

Monsieur Jean-Luc CHENE déclare qu'il rencontre également des problèmes avec son téléphone fixe, ce que confirme Madame Marie-Françoise PENAUD.

\*\*\*\*\*

### *Finances*

#### **I – Budget global 2019 de la Commune – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur Michel OGER et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :

#### **- Section d'investissement**

##### **Dépenses :**

##### **Opération 4131 – Acquisitions de matériel**

Article 2184 – « Mobilier»..... 3 700.00 €

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »..... - 3 700. 00 €

##### **Opération 6029 « Mairie »**

Article 2051 « Concessions et droits similaires »..... 350.00 €

<b>Opération 6107 « Locaux scolaires »</b>	
Article 2031 « Frais d'études ».....	2 000.00 €
<b>Opération 6107 « Locaux scolaire »</b>	
Article 2135 « Inst. générales, agencements, aménagement des construct. ».....	- 2 000.00 €
<b>Opération 6108 « ALSH »</b>	
Article 2031 « Frais d'études ».....	1 000.00 €
Article 2051 « Concessions et droits similaires ».....	250.00 €
<b>Opération 7106 « Voirie »</b>	
Article 2152 « Installation de voirie ».....	20 000.00 €
Article 21534 « Réseaux d'électrification ».....	1 300.00 €
Article 21538 « Autres réseaux ».....	2 300.00 €
Article 2181 « Inst. générales, agencement ».....	2 800.00 €
<b>Opération 7117 « Aménagement du littoral »</b>	
Article 2128 « Autres agencements et aménagements »... ..	9 000.00 €
Article 2188 « Autres immobilisations corporelles ».....	8 500.00 €
Article 2315 « Installations, matériel et outillage ».....	- 58 500.00 €
<b>Opération 7132 « Réseaux»</b>	
Article 21531 « Réseaux d'adduction d'eau ».....	2 000.00 €
Article 21534 « Réseaux d'électrification ».....	11 000.00 €

\*\*\*\*\*

## II- Mise à disposition d'une structure modulaire – Les Portes en Fête

Après avoir écouté son rapporteur et avoir pris connaissance du projet d'avenant n°3 à souscrire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 POUR et 1 ABSTENTION (JL CHENE) :

- **approuve** les démarches initiées pour la prolongation de la mise à disposition d'une structure modulaire par la Commune à l'association « Les Portes en Fête » du 01/06/2019 et ce jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée pour assurer l'hébergement de l'association « Les Portes en Fête » ;
- **accepte** la prise en charge par la commune du coût de la location de cette structure modulaire à la Société LOXAM pour un montant total de **196.02 €** par mois,
- **dit** que les crédits sont portés au budget global 2019 de la commune ;
- **approuve** les termes du projet d'avenant n°3 tel qu'annexé ;
- **charge** Monsieur le Maire de signer ledit avenant et l'autorise à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

\*\*\*\*\*

## III – Hébergement des saisonniers – Avantages en nature

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 POUR et 1 CONTRE (JL CHENE) :

- Approuve ce qui précède ;
- Dit que l'avantage en nature logement pour la mise à disposition dans la maison communale sise avenue du Haut des Treilles consenti aux agents saisonniers, sera établi en fonction de la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à raison d'une pièce par bénéficiaire ;
- Charge Monsieur le Maire et Monsieur OGER du suivi de la présente décision et les autorise à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

## IV – Location des salles communales – Tarifs 2019

Après avoir pris connaissance des propositions développées par Madame Elisabeth REGRENY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette actualisation et confirme que pour 2019, les tarifs municipaux s'établissent ainsi :

## SALLE DES MARAIS DE LA PREE

<b>CAUTION</b> .....	<b>508.00 €</b>
(254 € pour le ménage + 254 € pour l'état de la salle après occupation)	
<b>Frais de nettoyage pour particulier</b> .....	<b>101.60 €</b>
<b>Frais de nettoyage pour les associations communales par manifestation</b>	<b>gratuit</b>
<b>Communauté de Communes et autres communes de l'île de Ré</b>	<b>gratuit</b>

### **Journée (24H, soit de 9H00 à 9H00)**

- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	223.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	162.00 €
- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations intervenant sur l'ensemble de l'île de Ré .....	80.00 €
- Pour les associations extérieures.....	122.00 €

### **Week-end (samedi 9h00 au lundi 9h00)**

- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	345.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	223.00 €
- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations intervenant sur l'ensemble de l'île de Ré .....	110.00 €
- Pour les associations extérieures.....	183.00 €

### **Occupation pour cours à titre onéreux**

- Pour les associations communales à raison d'une fois par semaine	45.00 € par mois
- Pour les particuliers, associations hors commune.....	10.00 € par heure
- Stage à titre onéreux plusieurs jours consécutifs .....	30.00 € par jour

## SALLE DES FETES

<b>CAUTION</b> .....	<b>265.00 €</b>
----------------------	-----------------

<b>Communauté de Communes et autres communes</b> .....	<b>gratuit</b>
--	----------------

### **Demi-journée**

- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	132.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	71.10 €
- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré .....	40.00 €
- Pour les associations extérieures.....	56.00 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit

### **A la journée (24h soit de 9H00 à 9H00 le lendemain)**

- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	264.00 €
- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	137.00 €
- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré .....	80.00 €
- Pour les associations extérieures.....	101.60 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit

### **Week-end (samedi 9h00 au lundi 9h00)**

- Pour les sociétés ou particuliers de la commune.....	167.60 €
- Pour les sociétés ou particuliers hors commune.....	315.00 €
- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré .....	110.00 €
- Pour les associations extérieures.....	180.00 €
- Pour les jeunes résidents permanents fêtant leurs 18 ans.....	gratuit
- Exposition .....	203.20 € la semaine

### Occupation pour cours à titre onéreux

- Pour les associations communales à raison d'une fois par semaine	45.00 € par mois
- Pour les particuliers, associations hors commune.....	10.00 € par heure
- Stage à titre onéreux plusieurs jours consécutifs .....	30.00 € par jour

La salle des fêtes est louée avec accès à l'office.

### SALLE DE REUNION

- Pour les associations communales .....	gratuit
- Pour les associations de l'île de Ré.....	gratuit
- Pour les associations subventionnées par la commune .....	gratuit
- Pour les associations extérieures .....	15.00 € / heure (minimum 2h)

\*\*\*\*\*

### Personnel

#### V – Postes saisonniers 2019 – Police Municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ **approuve** la proposition ainsi faite par Monsieur Michel OGER ;

☞ **dit** que le renfort du service de police municipale sera pour la période estivale 2019, constitué de :

- 1 agent contractuel recruté à temps complet, en qualité d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.), du 01/04/2019 au 04/07/2019 inclus, puis en qualité d'assistant temporaire de police municipale (A.T.P.M.) et remplissant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) du 05/07/2019 au 31/08/2019 inclus ;
- 3 assistants temporaires de police municipale (A.T.P.M.) remplissant également les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) à temps complet, du 01/07/2019 au 31/08/2019 inclus ;
  - ☞ **dit** que les 3 agents recrutés en qualité d'assistant temporaire de police municipale (ATPM) et d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP), soit du 1<sup>er</sup>/07/2019 au 31/08/2019 inclus seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de gardien-brigadier de la filière Police ;
  - ☞ **dit** que l'indemnité compensatrice de congés payés égale à 10% du salaire brut sera versée aux personnes recrutées pour occuper les emplois ci-dessus ;
  - ☞ **charge** Monsieur le Maire d'établir et de signer l'avenant aux contrats afférents à ces emplois dans le cadre de la définition des tâches établies ;
  - ☞ **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution du suivi de la présente décision.

\*\*\*\*\*

#### VI – ALSH – Séjour à l'île d'Aix – Temps de travail

**Monsieur Michel OGER** rappelle la présence des agents de l'accueil de loisirs communal en qualité d'encadrants, au dernier séjour organisé sur l'île d'Aix du 23 au 25 avril 2019.

Il rappelle également l'autorisation informelle du Conseil Municipal du 24/05/2019 sur la compensation en récupération le vendredi 31 mai 2019 par ces agents, du temps supplémentaire réalisé à cette occasion comme présenté par Madame Elisabeth BIDARD.

Il demande aujourd'hui de confirmer officiellement cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce qui précède ;
- confirme l'autorisation formulée de façon informelle le 24 mai 2019.

\*\*\*\*\*

**VII – Travaux salle des Marais de la Prée – Dépôt d’une déclaration préalable et d’une autorisation de travaux – Autorisation au Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à déposer et signer pour le compte de la Commune tous documents se rapportant à la déclaration préalable et à l’autorisation de travaux d’ouverture à créer à la salle des Marais de la Prée sous réserve de l’approbation des plans par la majorité du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

**DPU**

**VIII – Droit de préemption sur les fonds de commerce et baux commerciaux**

Dans le cadre de la délégation en date du 18/04/2014, qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur Michel OGER informe l’assemblée que Monsieur le Maire n’a pas exercé le droit de préemption de la commune sur la déclaration d’intention d’aliéner déposée en Mairie concernant l’immeuble suivant :

- Propriété sise 5 rue Jean Monnet.

Approbation du Conseil Municipal, à l’unanimité sur la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

**Madame Elisabeth REGRENY** indique que la Fête de la Musique aura lieu demain, vendredi 21 juin à partir de 19h15 avec une prestation de « la Fanfare du Bûcheron » et de la chorale « La Chanterelle ». Le repas sera organisé par l’Association des Parents d’Elèves, suivi d’une animation musicale avec DJ.

Elle précise également que la fête des Feux de la Saint-Jean aura lieu sur le site du Gros Jonc à partir de 20h00 avec prestation musicale, feu d’artifice, buvette tenue par l’amicale des pompiers et la présence de 3 Food-truck pour la restauration.

**Madame Annie DENIEL** évoque le projet du PLUi qui sera porté à l’ordre du jour du Conseil Municipal du 5 juillet prochain. Elle précise que Monsieur RAYTON et Monsieur JAUFFRAIS conseillent de faire remonter toutes les remarques à la Communauté de Communes. Enfin elle demande qu’une réunion de travail soit organisée au préalable.

**Monsieur Michel OGER** appuie cette demande de réunion qui pourrait se tenir le mardi 2 juillet à 18h00.

**Madame Annie DENIEL** propose que Mesdames THORIN et DUBOIS y soient conviées, il faut vérifier leurs disponibilités.

**Monsieur Jean-Luc CHENE** évoque la plage surveillée à la Loge et le plateau pour poser les algécos.

**Monsieur Michel OGER** lui répond qu’il s’agit d’une décision entre le SDIS et l’ONF sur proposition de l’ONF.

**Monsieur Jean-Luc CHENE** évoque également le chantier des travaux de Saint-Clément des Baleines.

L’ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,  
Le 27 juin 2019  
LE MAIRE,  
**Michel AUCLAIR**